

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pôles d'excellence rurale 2^{ème} génération 2^{ème} vague : 4 projets labellisés dans le département du Gers au titre de la promotion 2011

Au terme de plusieurs mois d'instruction le Premier Ministre sur proposition de M. le Ministre de l'Agriculture vient de labelliser 150 nouveaux PER au titre de la 2^{ème} vague de la seconde génération.

Dans ce cadre, le Gers obtient 4 PER de plus :

- PER « Développement des viandes de qualité du Gers : viandes d'élevage et gibier sauvage » porté par l'Association INTERBOVI GERS.

Ce projet vise à conforter les 2000 exploitations d'élevage du département. Leur maintien constitue un gage d'entretien et d'occupation des espaces ruraux. La transformation locale, la commercialisation de produits à forte image qualitative, le développement des circuits de proximité constituent des éléments importants du projet, qui prévoit également des investissements pour la commercialisation du gibier de chasse. Un volet innovant et complémentaire du projet est proposé avec la valorisation de la viande du gibier sauvage prélevé en action de chasse.

Le projet prévoit :

- 70 opérations agricoles (Investissements en faveur du bien être animal, de la qualité du produit, de la sécurité des éleveurs, de la protection de l'environnement...);
- 10 opérations d'entreprises ou de structures collectives (centre d'allotement de bovins, salles de découpe...)

- PER « Aéroport d'Auch et du Gers » porté par l'Association de préfiguration du PER Aéroport d'Auch et du Gers

Le conseil général du Gers, la chambre de commerce et d'industrie du Gers et la commune d'AUCH ont élaboré un projet pour renforcer les capacités d'accueil d'entreprises de l'aérodrome d'Auch-Lamothe. Son objectif est de soutenir la diversification industrielle naissante du Gers dans l'industrie aéronautique, afin d'obtenir des retombées économiques pour l'ensemble du département.

Le projet prévoit :

- Pôle industriel Nord : Extension du taxiway existant, bretelles et desserte de terrains destinés à l'accueil d'entreprises
- Pôle industriel Sud : Construction d'un taxiway, bretelles et desserte de terrains destinés à l'accueil d'entreprises, aire de stationnement des avions
- Construction d'un hôtel d'entreprises aéronautiques
- Acquisition d'équipements neufs à une entreprise installée sur le site (Héli Challenge)
- Construction d'un bâtiment et acquisition d'équipements en vue de l'accueil d'une entreprise

- **PER « Gers Santé Ruralité »** porté par l'Union départementale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale

Ce projet qui recueille un large consensus des acteurs concernés, vise à garantir, autour de l'hôpital pivot d'AUCH et en tout point du territoire, un égal accès de la population aux soins et à la prévention en matière de santé et de télésanté, à améliorer l'attractivité médicale et para-médicale, en offrant des conditions favorables à l'implantation de nouveaux professionnels et à construire le « parcours de santé intégré » du patient/usager.

Le projet prévoit :

- le déploiement du réseau télésanté (messagerie sécurisée, dossier médical personnel, transmission de résultats de biologie et d'images, visioconférence pour téléexpertise, téléconsultation, télésurveillance médicale) ;
- le maintien de l'autonomie et de la santé à domicile (mise en œuvre d'un dossier gériatrique partagé, création d'un réseau départemental des services d'aide et d'accompagnement à domicile);
- le déploiement d'actions de prévention santé (nutrition et activité physique).

- **PER « Vélopôle »** porté par la Communauté de communes de la Gascogne toulousaine (13 communes).

Le projet vise à promouvoir la création d'emplois, notamment avec le développement de la société Culture Vélo, implantée à L'ISLE-JOURDAIN, et à développer les modes de déplacement alternatifs. L'ambition de ce PER est de faire de ce territoire un espace pilote sur la thématique du vélo (formation, promotion, déplacements entre une zone rurale péri-urbaine et une métropole régionale, Toulouse).

Le projet comprend 5 volets :

- la création d'une école des métiers du vélo et d'une résidence d'accueil des stagiaires ;
- le développement économique de l'entreprise Culture Vélo ;
- l'accueil à L'ISLE-JOURDAIN de nouvelles entreprises du secteur du vélo ;
- le développement des mobilités douces entre les zones d'emplois et la gare de L'ISLE-JOURDAIN ;
- la promotion de la dimension sportive et culturelle du vélo avec la création d'un espace BMX à L'ISLE JOURDAIN.

A l'issue de l'appel à projet de la première génération de PER (2005) et de la 1^{ère} vague de la 2^{ème} génération (2010), le Gers avait bénéficié de 9 PER . Avec la 2^{ème} vague de la 2^{ème} génération, ce sont donc 13 PER au total qui auront été labellisés, ce qui place le Gers au deuxième rang national des départements bénéficiaires.

Il convient de rappeler que la politique des pôles d'excellence rurale (PER) a permis depuis 2005 de faire émerger 379 projets d'investissement sur les territoires ruraux. Innovants, créateurs d'emploi, fédérateurs et s'inscrivant dans une logique de développement rural, les PER, sont des outils adaptés d'aménagement du territoire, encourageant les initiatives et la structuration de l'activité publique et privé dans de nombreux départements.

Sur ces 379 projets le Gers a obtenu 5 PER :

- Le pôle culturel territorial de Marciac bénéficie d'une aide de 823 870 €. Il s'agit de la création d'un équipement culturel structurant (salle de concert et de spectacle) pour le territoire du Val d'Adour permettant d'ancrer les acquis de 28 ans d'expérience issus du festival international de jazz qui connaît un rayonnement international.
- Le Mécanopôle de Nogaro obtient une aide de 823 870 €. Le projet s'inscrit dans une logique de développement économique s'appuyant sur deux équipements structurants existants - le circuit Paul Armagnac de Nogaro et l'aérodrome Jean Armagnac - complétés par la création d'un centre de recherche et d'essais

industriels, d'une pépinière d'entreprises et d'une zone d'activités économiques.

- Le Centre d'innovation et de recherche circassien, conduit par le pays d'Auch se voit doter d'une aide de 750 000 euros pour réaliser à Auch l'équipement culturel dédié aux arts du cirque et autres spectacles vivants,
- Le PALMIPOLE, porté par une entente de 6 intercommunalités et constitué pour structurer la filière fermière des palmipèdes gras, se voit attribuer une aide de 790 000 euros,
- Le Pôle d'application et d'expérimentation des techniques satellitaires, conçu par le pays Portes de Gascogne pour développer des services nouveaux dans les domaines de l'agriculture, de l'aménagement de l'espace, bénéficie d'une aide de 750 000 euros,

S'inspirant de cette réussite et dans le cadre de la préparation des Assises des territoires ruraux, une nouvelle génération de PER a été lancée en octobre 2009. Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010 a confirmé tout l'intérêt de cette démarche et de son développement.

A l'issue de l'examen des 201 projets présentés sur le plan national au titre de la 2^{ème} génération, 1^{ère} vague, 115 ont été retenus.

Sur ces 115 projets, le Gers a obtenu 4 PER :

- PER « Vignes et Patrimoine en Gascogne »
Structure candidate : Association 5 filières Gascogne-Armagnac
- PER « Agrobio Gers »
Structure candidate : Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation Gers-Gascogne
- PER « Terra Mair, pôle de l'éco-construction »
Structure candidate : Conseil Général du Gers
- PER « Volailles de Qualité et Festives du Gers »
Structure candidate : Communauté de communes Cœur d'Astarac en Gascogne

Ces projets représentant un investissement d'un montant de 22 931 277 €, ont bénéficié de **3 725 131,80 € attribués par l'Etat - Fonds Ministériel Mutualisé (FMM) : 3 303 181,80 €, Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - : 421 950 €) et 925 589,20 € par l'Union Européenne.**

Contact Presse
Bureau de la communication interministérielle
et des systèmes d'information
Tél. 05.62.61.43.68 - Fax. 05.62.05.47.09